



## Restaurant scolaire Edmond Rossignol INFORMATION

Madame, Monsieur,

La municipalité a mis en place la possibilité de paiement en ligne des factures de restauration scolaire.

Les démarches à suivre sont les suivantes :

- ⇒ munissez-vous de votre avis des sommes à payer et de votre carte bancaire
- ⇒ allez sur le site de la ville : [www.bourgueil.fr](http://www.bourgueil.fr) et cliquez sur la rubrique « restaurant scolaire » située en bas de votre écran.
- ⇒ cliquez sur le lien [www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web](http://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web).

Vous êtes dirigé sur le site sécurisé de télépaiement des services publics locaux (TIPI).

- ⇒ cliquez sur « accéder au paiement »
- ⇒ puis renseignez l'identifiant collectivité et
- ⇒ dans les 3 cases la référence

**L'identifiant collectivité et la référence** se trouvent sur l'avis des sommes à payer dans l'encadré stipulant adresse de paiement par internet.

Validez et renseignez :

- ⇒ le montant de votre facture
- ⇒ votre adresse mail
- ⇒ confirmer votre adresse mail

Puis suivre la démarche indiquée pour le paiement par carte.